



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 66652

Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool attire l'attention de Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité sur la mise en place du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), prévue par la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR). En faisant la promotion du PLUI, le Gouvernement a pris le risque de déposséder les communes de toute compétence en matière d'aménagement du territoire au profit des seules intercommunalités. Lors de la discussion parlementaire sur la loi ALUR, un dispositif a été adopté visant à permettre à des communes membres de s'opposer au transfert automatique de la compétence PLU aux intercommunalités. Il lui demande de bien vouloir lui détailler les modalités pratiques.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Decool](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66652

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : Logement, égalité des territoires et ruralité

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 octobre 2014](#), page 8573

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)